



INFO-RETRAITE

FORUMS DES RÉGIMES DE RETRAITE DES MUNICIPALITÉS ET DES UNIVERSITÉS

État des lieux — Janvier 2014

Dans la foulée du rapport D'Amours, nous avons été convoqués, par le gouvernement, à une série de trois forums visant à trancher le débat entre patrons et syndicats sur les régimes de retraite et à évaluer les façons d'assurer leur pérennité. Les forums porteront sur les régimes de retraite des municipalités, des universités et du secteur privé et devraient s'échelonner sur une période de deux ans.

D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL

Ceux-ci ont débuté dans la semaine du 21 janvier. Les rencontres ont permis de mettre la table en ce qui a trait au déroulement des travaux. La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), de concert avec la CSN, a participé activement aux discussions. D'un côté, nous sommes satisfaits de constater que le but du gouvernement est de solidifier les régimes de retraite à prestations déterminées. Comme le précisait le rapport D'Amours lui-même, ceux-ci demeurent le meilleur moyen pour assurer une retraite convenable à toutes et à tous.

Par contre, certaines inquiétudes de la FEESP et de la CSN ont été confirmées lors des deux premiers forums sur les municipalités et les universités, notamment en ce qui a trait à la révision possible des droits acquis et au partage des coûts dans une proportion de 50 % pour les employeurs et de 50 % pour les employé-es. À ce sujet, voici nos positions.

POUR LA FEESP ET LA CSN, IL FAUT :

- En arriver à la conclusion d'un vrai pacte social qui protégera nos régimes de retraite;
- se concentrer sur les moyens de pérenniser ces régimes et non pas seulement sur les façons de régler les déficits;
- déterminer quels seront les mécanismes législatifs qui viendront encadrer les régimes de retraite;
- donner des outils aux parties patronales et syndicales afin qu'elles puissent trouver ensemble des solutions négociées.

SUR LES DROITS ACQUIS

Le gouvernement semble vouloir principalement traiter de la restructuration des régimes de retraite, laquelle nous apparaît en fait, à la lumière de ce qu'il nous présente, constituer une démarche de révision des droits acquis. Or :

- La révision des droits acquis par les travailleuses et les travailleurs pour le passé n'est pas une solution envisageable;
- c'est par la voie de la négociation entre les employeurs et les syndicats que des moyens doivent être pris pour assurer aux travailleurs des régimes en santé et une retraite décente pour toutes et tous.

PARTAGE DES COÛTS À 50 %

- La FEESP et la CSN ne sont pas d'accord avec l'application systématique du partage des coûts à 50-50, car celui-ci n'est pas garant de stabilité;
- certains régimes fonctionnent déjà à 50-50 et ont engendré des déficits importants;
- ce mode de partage des coûts risque de créer de l'iniquité entre les différentes cohortes de travailleurs, notamment en ce qui a trait aux efforts déployés pour stabiliser les régimes;
- encore une fois, il faut privilégier la voie de la négociation et laisser aux parties la possibilité d'en arriver à d'autres solutions;
- il existe un historique de négociations entre employeurs et syndicats. Le nier viendrait pénaliser les choix effectués par les parties lorsque celles-ci ont décidé, ensemble, que l'employeur contribuerait davantage au régime de retraite en lieu et place d'autres types de bénéficiaires.

RESTEZ ATTENTIFS !

Nous vous tiendrons informés de tous les développements sur cet enjeu de première importance. Celui-ci sera analysé de près dans les comités techniques mis en place à la suite des premières rencontres avec le gouvernement.



INFO-RETRAITE

FORUMS DES RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

État des lieux — Janvier 2014

Dans la foulée du rapport D'Amours, nous avons été convoqués, par le gouvernement, à une série de trois forums visant à trancher le débat entre patrons et syndicats sur les régimes de retraite et à évaluer les façons d'assurer leur pérennité. Les forums porteront sur les régimes de retraite des municipalités, des universités et du secteur privé et devraient s'échelonner sur une période de deux ans.

D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL

Ceux-ci ont débuté dans la semaine du 21 janvier. Les rencontres ont permis de mettre la table en ce qui a trait au déroulement des travaux. La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), de concert avec la CSN, a participé activement aux discussions. D'un côté, nous sommes satisfaits de constater que le but du gouvernement est de solidifier les régimes de retraite à prestations déterminées. Comme le précisait le rapport D'Amours lui-même, ceux-ci demeurent le meilleur moyen pour assurer une retraite convenable à toutes et à tous.

Par contre, certaines inquiétudes de la FEESP et de la CSN ont été confirmées lors des deux premiers forums sur les municipalités et les universités, notamment en ce qui a trait à la révision possible des droits acquis et au partage des coûts dans une proportion de 50 % pour les employeurs et de 50 % pour les employé-es. À ce sujet, voici nos positions.

POUR LA FEESP ET LA CSN, IL FAUT :

- En arriver à la conclusion d'un vrai pacte social qui protégera nos régimes de retraite;
- se concentrer sur les moyens de pérenniser ces régimes et non pas seulement sur les façons de régler les déficits;
- déterminer quels seront les mécanismes législatifs qui viendront encadrer les régimes de retraite;
- donner des outils aux parties patronales et syndicales afin qu'elles puissent trouver ensemble des solutions négociées.

SUR LES DROITS ACQUIS

Le gouvernement semble vouloir principalement traiter de la restructuration des régimes de retraite, laquelle nous apparaît en fait, à la lumière de ce qu'il nous présente, constituer une démarche de révision des droits acquis. Or :

- La révision des droits acquis par les travailleuses et les travailleurs pour le passé n'est pas une solution envisageable;
- c'est par la voie de la négociation entre les employeurs et les syndicats que des moyens doivent être pris pour assurer aux travailleurs des régimes en santé et une retraite décente pour toutes et tous.

PARTAGE DES COÛTS À 50 %

- La FEESP et la CSN ne sont pas d'accord avec l'application systématique du partage des coûts à 50-50, car celui-ci n'est pas garant de stabilité;
- certains régimes fonctionnent déjà à 50-50 et ont engendré des déficits importants;
- ce mode de partage des coûts risque de créer de l'iniquité entre les différentes cohortes de travailleurs, notamment en ce qui a trait aux efforts déployés pour stabiliser les régimes;
- encore une fois, il faut privilégier la voie de la négociation et laisser aux parties la possibilité d'en arriver à d'autres solutions;
- il existe un historique de négociations entre employeurs et syndicats. Le nier viendrait pénaliser les choix effectués par les parties lorsque celles-ci ont décidé, ensemble, que l'employeur contribuerait davantage au régime de retraite en lieu et place d'autres types de bénéficiaires.

RESTEZ ATTENTIFS !

Nous vous tiendrons informés de tous les développements sur cet enjeu de première importance. Celui-ci sera analysé de près dans les comités techniques mis en place à la suite des premières rencontres avec le gouvernement.



INFO-RETRAITE

FORUMS DES RÉGIMES DE RETRAITE DES MUNICIPALITÉS ET DES UNIVERSITÉS

janvier 2014

ÉTAT DES LIEUX

Contexte

Dans la foulée du rapport D'Amours, nous avons été convoqués, par le gouvernement, à une série de trois forums visant à trancher le débat entre patrons et syndicats sur les régimes de retraite et à évaluer les façons d'assurer leur pérennité. Les forums porteront sur les régimes de retraite des municipalités, des universités et du secteur privé et devraient s'échelonner sur une période de deux ans.

D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL

Ceux-ci ont débuté dans la semaine du 21 janvier. Les rencontres ont permis de mettre la table en ce qui a trait au déroulement des travaux. La Fédération des employés et employés de services publics (FEESP-CSN), de concert avec la CSN, a participé activement aux discussions. D'un côté, nous sommes satisfaits de constater que le but du gouvernement est de solidifier les régimes de retraite à prestations déterminées. Comme le précisait le rapport D'Amours lui-même, ceux-ci demeurent le meilleur moyen pour assurer une retraite convenable à toutes et à tous.

Par contre, certaines inquiétudes de la FEESP et de la CSN ont été confirmées lors des deux premiers forums sur les municipalités et les universités, notamment en ce qui a trait à la révision possible des droits acquis et au partage des coûts dans une proportion de 50 % pour les employeurs et de 50 % pour les employés. À ce sujet, voici nos positions.

POUR LA FEESP ET LA CSN, IL FAUT :

- En arriver à la conclusion d'un vrai pacte social qui protégera nos régimes de retraite;
- se concentrer sur les moyens de pérenniser ces régimes et non pas seulement sur les façons de régler les déficits;
- déterminer quels seront les mécanismes législatifs qui viendront encadrer les régimes de retraite;
- donner des outils aux parties patronales et syndicales afin qu'elles puissent trouver ensemble des solutions négociées.

SUR LES DROITS ACQUIS

Le gouvernement semble vouloir principalement traiter de la restructuration des régimes de retraite, laquelle nous apparaît en fait, à la lumière de ce qu'il nous présente, constituer une démarche de révision des droits acquis. Or :

- La révision des droits acquis par les travailleuses et les travailleurs pour le passé n'est pas une solution envisageable;
- c'est par la voie de la négociation entre les employeurs et les syndicats que des moyens doivent être pris pour assurer aux travailleurs des régimes en santé et une retraite décente pour toutes et tous.

PARTAGE DES COÛTS À 50 %

- La FEESP et la CSN ne sont pas d'accord avec l'application systématique du partage des coûts à 50-50, car celui-ci n'est pas garant de stabilité;
- certains régimes fonctionnent déjà à 50-50 et ont engendré des déficits importants;
- ce mode de partage des coûts risque de créer de l'iniquité entre les différentes cohortes de travailleurs, notamment en ce qui a trait aux efforts déployés pour stabiliser les régimes;
- encore une fois, il faut privilégier la voie de la négociation et laisser aux parties la possibilité d'en arriver à d'autres solutions;
- il existe un historique de négociations entre employeurs et syndicats. Le nier viendrait pénaliser les choix effectués par les parties lorsque celles-ci ont décidé, ensemble, que l'employeur contribuerait davantage au régime de retraite en lieu et place d'autres types de bénéficiaires.

RESTEZ ATTENTIFS !

Nous vous tiendrons informés de tous les développements sur cet enjeu de première importance. Celui-ci sera analysé de près dans les comités techniques mis en place à la suite des premières rencontres avec le gouvernement.

